NATIONS UNIES

EP

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/16
11 juin 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-huitième réunion
Montréal, 14-16 juillet 1999

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1999 RELATIF AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION

I Introduction

1. Fin 1995, le Comité exécutif avait établi presque toutes les directives et procédures de politique générale. Fin 1997, la plupart des instruments de surveillance (indicateurs de performance, jalons, présentations des rapports d'activités et des rapports d'achèvement des projets) étaient en place. En 1998, les activités d'évaluation ont commencé par l'élaboration de lignes directrices sur l'évaluation et l'adoption d'un projet de programme de travail à la 22e réunion du Comité exécutif. Depuis le recrutement, début 1999, d'un Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation et depuis l'adoption du programme de travail de 1999 relatif au suivi et à l'évaluation, ces activités se sont intensifiées. Tout cela témoigne du besoin perçu de réfléchir aux résultats acquis à ce jour afin de tirer des conclusions et, le cas échéant, d'affiner les opérations de manière à aider les pays visés à l'Article 5 à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'échéance de 1999 et au-delà.

2. L'objet du présent document est de fournir au Comité exécutif une vue d'ensemble brève de l'avancement du programme de travail de 1999 relatif au suivi et à l'évaluation, approuvé par la 27e réunion du Comité exécutif (Décision 27/11).

3. Comme prévu dans le programme de travail, des études de dossiers ont été préparées sur la réfrigération et le renforcement institutionnel ainsi que des projets de formation pour préparer les évaluations. Ces études sont mises à disposition sur demande. Le rapport qui suit décrit les principales questions à évaluer qui ont été identifiées et la méthode adoptée pour la principale phase d'évaluation. Il décrit en outre les progrès réalisés en vue de rassembler les rapports d'achèvement des projets et de préparer des révisions de la présentation des rapports. Enfin, le rapport résume les résultats provisoires concernant l'amélioration du système d'information informatisé du Secrétariat afin de soutenir la surveillance et l'évaluation.

II Évaluation des projets du secteur de la réfrigération

4. Ce chapitre détermine les problèmes d'évaluation et propose un plan de travail provisoire pour l'évaluation des projets du secteur de la réfrigération financés par le Fonds multilatéral. Il s'appuie sur une étude des dossiers menée par l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation qui a étudié les bases de données du Secrétariat du Fonds multilatéral, analysé les rapports d'activités et les rapports d'achèvement des projets (RAP), rendu visite aux agences d'exécution et discuté avec les experts techniques. L'étude des dossiers est mise à disposition sur demande.

5. Une brève revue des projets du secteur de la réfrigération depuis le début des opérations du Fonds jusqu'à la fin de 1998 est suivie par un exposé des principales questions à évaluer et un aperçu de la méthode d'évaluation utilisée dans la phase principale d'évaluation.

a) Vue d'ensemble du secteur de la réfrigération

6. Depuis le début des opérations du Fonds jusqu'à la fin de 1998, 388 projets de réfrigération ont été approuvés, 47% d'entre eux ont été exécutés par la Banque mondiale, 27% par le PNUD et 25% par l'ONUDI qui a commencé relativement tard. À la fin de 1998, il n'y avait que cinq projets bilatéraux dans ce secteur. Le financement total approuvé pour ces projets s'élevait à 345 960 173 $US avec des pics pour les années 1994 et 1997. Cela représente 55,7% du total des fonds approuvés pour les projets d'investissement jusqu'à la fin de 1998.

7. C'est dans le secteur de la réfrigération domestique (159 ou 41%) que le plus grand nombre de projets a été approuvé, suivi du secteur de la réfrigération commerciale (142 ou 37%), des compresseurs (42) et des MAC (17). Dans la plupart des cas (290), le CFC-12 devait ou doit être remplacé par du HFC-134a tandis que d'autres produits de substitution ne jouent qu'un rôle limité (isobutane dans 17 projets, différents autres produits de substitution dans 13 cas en remplacement primaire ou secondaire des ODS). Le CFC-11 est remplacé par du HCFC-141b dans 194 projets, par du cyclopentane dans 118 projets et par du HCFC-123 dans deux projets.

8. 145 projets ou 37% des projets approuvés étaient achevés à la fin de 1998. Soixante-deux d'entre eux avaient été achevés par la Banque mondiale, 34 par le PNUD, 48 par l'ONUDI et 1 par l'Allemagne. Les dépenses totales (y compris le financement de contrepartie dont le but n'est pas spécifié dans les RAP) s'élèvent à 86 117 556 $US, soit 16% de plus que le financement approuvé de 74 341 577 $US. Les dépenses pour les surcoûts d'investissement se sont élevées à 58 243 261 $US (une augmentation de 6% par rapport au montant approuvé) tandis que les dépenses pour frais de fonctionnement se sont élevées à 22 655 438 $US, dépassant de 55% le montant approuvé (une fois encore y compris le financement de contrepartie non documenté).

9. Du point de vue de la répartition géographique, la Banque mondiale s'est consacrée aux plus grands pays, essentiellement en Asie (41 projets) et en Amérique latine (17 projets). Le PNUD et l'ONUDI ont mis en œuvre la majorité de leurs projets dans ces régions également en plus d'un certain nombre de projets en Afrique.

10. Du point de vue des fonds approuvés par projet, 29 des 145 projets de réfrigération achevés avaient un niveau de financement variant entre 1 000 000 $US-2 000 000 $US tandis que 16 projets avaient un niveau de financement de plus de 2 000 000 $US. Les autres projets sont essentiellement répartis dans différentes fourchettes entre 100 000 $US et 1 000 000 $US et l'on constate que le financement moyen des projets n'a cessé de diminuer ces dernières années.

La Banque mondiale et l'ONUDI se partagent une portion relativement importante des grands projets.

11. Dans le secteur de la réfrigération, une minorité de projets a été mise en œuvre dans la durée prévue pour les projets alors que la grande majorité a connu des retards substantiels. C'est particulièrement vrai pour les premiers projets et cela concerne la Banque mondiale plus que les autres agences. À la 22e réunion du Comité exécutif, les agences ont été autorisées à réactualiser les dates prévues pour l'achèvement des anciens projets, ce qui a amélioré l'image générale. Quoiqu'il en soit, 37% des projets achevés présentaient un retard de plus de six mois, 22% de plus d'une année et 4% de plus de deux ans.

12. L'élimination totale d'ODP pour les 61 projets pour lesquels on dispose d'un RAP atteint 6141 tonnes ce qui est légèrement inférieur au chiffre prévu approuvé (6230 tonnes). La différence concerne tout particulièrement la catégorie des projets dont le niveau de financement se situait entre 500 000 $US et 1 000 000 $US et surtout les projets de l'ONUDI. La Banque mondiale a éliminé plus d'ODS que prévu et le PNUD a éliminé le volume prévu.

b) Principaux points à évaluer:

13. L'évaluation analysera les aspects suivants (les points à évaluer sont décrits en détail dans l'étude préliminaire):

- identification et préparation de projets
- processus d'évaluation et d'approbation des projets
- choix de la technologie
- dispositions institutionnelles
- procédures d'enchère et expérience avec les fournisseurs
- retard de mise en œuvre
- coûts des projets
- résultats et efficacité du point de vue de l'élimination des ODS
- effet durable du point de vue de la reconversion définitive de la technologie
- surveillance des projets, établissement des rapports et évaluation.

c) Méthode d'évaluation

14. La méthode comprendra les étapes suivantes:

- Une étude des dossiers approfondie, menée au Secrétariat du Fonds multilatéral par le responsable de l'équipe et l'expert (les experts) technique(s). Il s'agira

essentiellement d'une évaluation des documents de projet, des rapports d'achèvement des projets et de différentes bases de données du Secrétariat.

- Élaboration de lignes directrices pour mener des entretiens structurés avec le personnel des entreprises, mise à l'essai des lignes directrices dans deux ou trois projets, affinage de la technique de collecte des données, choix de l'échantillon final de projets à inspecter et préparation des plans de voyage.

- Inspection de l'échantillon de projets sélectionnés dans toutes les régions. Chaque inspection aboutira à une étude de cas sur le projet concerné.

- Rapport de synthèse pour résumer les résultats des différentes études de cas et proposer des recommandations pour examen au Comité exécutif.

d) Équipe d'évaluation proposée

- Chef de l'équipe d'évaluation: le chef d'équipe doit avoir une longue expérience de l'évaluation ainsi qu'une expérience des projets industriels et de leur économie, bien connaître les problèmes environnementaux et le fonctionnement du système de l'ONU.

- Expert technique indépendant: cet expert doit avoir fait ses preuves en matière de reconversion de la production à base de CFC dans les projets de réfrigération à des produits de substitution autres que les ODS et ne doit pas avoir participé directement à la préparation ou à la mise en œuvre de projets financés par le Fonds multilatéral.

- Représentants de chaque pays dans lequel une activité d'évaluation a lieu: ces experts doivent être neutres au sens où ils ne doivent pas avoir directement participé à la préparation ou à la mise en œuvre de projets financés par le Fonds multilatéral.

- Représentant des agences d'exécution: il sera bon d'inclure un représentant de l'agence d'exécution responsable du projet qui sera évalué, comme personne ressource.

- Représentant du Secrétariat du Fonds multilatéral: l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation et/ou l'administrateur de projet compétent devrait participer aux inspections sur le terrain, notamment au tout début, afin de superviser le travail de l'équipe d'évaluation et de servir de personne ressource pour affiner la méthode d'évaluation en vue de l'inspection des autres projets.

  Selon le nombre de projets à inspecter et le calendrier prévu pour les inspections, une deuxième équipe pourrait procéder à d'autres inspections, parallèlement à la première équipe.

e) Échantillon de projets à évaluer

15. Un échantillon raisonnable contiendrait environ 20 projets parmi les 145 projets concernant le secteur de la réfrigération achevés en décembre 1998. L'échantillon devrait être choisi d'après les critères suivants:

- Les agences d'exécution devraient être concernées proportionnellement au volume de leurs activités, par exemple, l'échantillon pourrait comprendre 8 projets de la Banque mondiale, 6 projets de l'ONUDI, 5 du PNUD et 1 projet du donateur bilatéral, l'Allemagne.

- Les régions géographiques devraient être couvertes par rapport au nombre de projets mis en œuvre, ce qui signifie qu'il y aurait 8 projets en Asie et dans le Pacifique (parmi lesquels 2 pour la Chine et 2 pour l'Inde), 6 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2 en Afrique subsaharienne, 3 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et 1 en Europe.

- Les différentes options technologiques pour les produits de substitution devraient être représentées et l'échantillon devrait comprendre des projets de toutes les dimensions du point de vue du financement qui correspond à leur part dans le nombre de projets achevés.

- En outre, du point de vue des modalités de mise en œuvre, il devrait y avoir un certain nombre de projets financés rétroactivement, ainsi que quelques projets dans lesquels des compagnies multinationales sont largement ou majoritairement propriétaires.

- Il serait souhaitable, à des fins de comparaison, de rendre visite à certaines entreprises qui ont effectué leur reconversion ou procédé à l'élimination sans l'assistance du Fonds multilatéral.

- L'échantillon comprendra également, selon qu'il convient, quelques projets qui accusent un long retard de mise en œuvre afin de mieux comprendre leurs problèmes spécifiques.

16. Afin de garantir l'indépendance et la neutralité, le choix final de l'échantillon de projets à évaluer doit être effectué par le chef de l'équipe d'évaluation en coopération avec le (les) expert(s) technique(s) et l'Administrateur principal de la surveillance et de l'évaluation du Secrétariat du Fonds multilatéral. Naturellement, le Comité exécutif et le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourraient demander l'intégration de projets spécifiques dans l'évaluation.

17. Une fois que le choix des projets à évaluer aura été fait, contact sera pris avec les pays concernés en vue d'obtenir l'accord des autorités gouvernementales et des entreprises.

18. Les visites dans les pays seront coordonnées avec l'évaluation des projets de renforcement institutionnel. L'équipe d'évaluation du secteur de la réfrigération analysera l'appui reçu par les bureaux nationaux de l'ozone pour la mise en œuvre des projets et communiquera cette information à l'équipe d'évaluation du renforcement institutionnel.

f) Volume de travail des consultants

19. Il est prévu que l'évaluation nécessitera jusqu'à 50 jours-personne pour le chef d'équipe et 40 jours pour le (les) expert(s) technique(s). Le plan de travail précis sera établi dès que l'échantillon de projets sera fixé.

20. Un appel sera adressé à une liste de consultants internationaux sollicitant des propositions détaillées concernant la mise en œuvre de cette évaluation. La meilleure offre, du point de vue de la méthode, des experts et du budget, sera retenue.

III Évaluation des projets de renforcement institutionnel (RI)

21. Ce chapitre détermine les questions à évaluer et propose un plan de travail provisoire pour l'évaluation des projets de renforcement institutionnel (RI) par le Fonds multilatéral. Il repose sur une étude préliminaire menée par des consultants qui ont passé en revue les bases de données du Secrétariat du Fonds multilatéral, analysé les rapports d'activités et les rapports d'achèvement des projets et qui se sont entretenus avec le Secrétariat du Fonds multilatéral. L'étude préliminaire est mise à disposition sur demande.

22. Les projets de renforcement institutionnel sont brièvement passés en revue depuis le début des opérations du Fonds jusqu'à la fin de 1998 et cette description est suivie par une présentation des principales questions à évaluer ainsi que par une esquisse de la méthode d'évaluation qui sera utilisée dans la phase principale de l'évaluation.

a) Revue des projets de renforcement institutionnel

23. Actuellement, les bureaux nationaux de l'ozone (BNO) de 97 pays reçoivent l'appui du Fonds multilatéral: 63 par l'intermédiaire du PNUE (tous dans des pays à faible volume de consommation), 22 par l'intermédiaire du PNUD, 6 par l'intermédiaire de la Banque mondiale et 5 par l'intermédiaire de l'ONUDI, ainsi qu'un par la France (pour la Mauritanie).

24. Étant donné que plusieurs bureaux nationaux de l'ozone sont entrés dans leur deuxième – et certains même dans leur troisième – phase de prorogation, le nombre global de projets approuvés est plus élevé que le nombre de bureaux nationaux de l'ozone existants. Selon les données des rapports d'activités, 134 projets de renforcement institutionnel avaient été approuvés à la fin de 1998 pour les quatre agences d'exécution: 10 projets exécutés par la Banque mondiale (5 sont achevés), 44 projets par le PNUD (22 sont achevés), 6 projets par l'ONUDI (1 est achevé) et 74 projets par le PNUD (11 sont achevés).

25. Le montant total des fonds approuvés s'élève à 19 090 445 $US dont 10 897 796 $US ou 57% ont été décaissés.

26. Pour les 39 projets achevés, le financement moyen approuvé s'élève à 206 517 $US et le montant moyen décaissé à 190 596 $US (pour une durée de 3 ans).

27. À ce jour, 50% des projets approuvés sont mis en œuvre en Afrique, 29% en Amérique latine et aux Caraïbes, 16% en Asie et 5% en Europe.

b) Principaux points à évaluer

- Dans quelle mesure les documents de projets de renforcement institutionnel sont-ils liés aux programmes de pays? Que peut-on faire pour resserrer le lien entre eux?

- Utilise-t-on des formats normalisés pour le renouvellement des projets et les agences d'exécution ont-elles un mandat normalisé pour les bureaux nationaux de l'ozone? Si oui, dans quelle mesure sont-ils utiles pour éclaircir les objectifs, les responsabilités et les responsabilités fonctionnelles? Quel est le processus suivi et qui est responsable de la rédaction de demandes de renouvellement?

- Le niveau de financement est-il proportionnel au niveau d'activités entrepris par les bureaux nationaux de l'ozone?

- Les ressources fournies par le Fonds multilatéral aux fins du renforcement institutionnel sont-elles entièrement consacrées à des activités en rapport avec l'élimination des ODS? Les bureaux nationaux de l'ozone ont-ils besoin d'une plus grande souplesse pour la gestion des fonds au lieu d'une planification précise des résultats et des activités?

- Les bureaux nationaux de l'ozone ont-ils une influence et une crédibilité suffisantes au sein des gouvernements nationaux pour pouvoir mener à bien efficacement leurs

tâches? Que faire pour renforcer leur influence? Les bureaux nationaux de l'ozone ont-ils transmis et expliqué efficacement les décisions du Comité exécutif et des Parties aux acteurs de leurs pays contribuant ainsi à promouvoir le respect du Protocole de Montréal?

- Le système de surveillance et de contrôle des bureaux nationaux de l'ozone leur permet-il de mesurer les progrès d'élimination des ODS dans le pays (y compris les données par sous-secteur)? Ont-ils accès à des statistiques nationales appropriées? Les industries coopèrent-elles en fournissant des informations? Dans quelle mesure l'attitude de l'industrie est-elle susceptible de changer en cas de gel de la consommation d'ODS et d'application de sanctions?

- Quel est le rôle des bureaux nationaux de l'ozone entre les agences d'exécution et les entreprises locales? Les entreprises trouvent-elles que les bureaux nationaux de l'ozone sont des intermédiaires utiles entre elles et l'agence d'exécution? Dans quelle mesure les agences d'exécution coordonnent-elles et collaborent-elles avec les bureaux nationaux de l'ozone à la planification et à la mise en œuvre des projets d'investissement et des projets ne portant pas sur des investissements? Comment le financement provenant d'une agence d'exécution affecte-t-il les relations avec les autres agences d'exécution?

- Les bureaux nationaux de l'ozone sont-ils soumis à des audits internes par les autorités de leurs pays respectifs? Font-ils l'objet d'un audit dans le cadre d'audits conduits par l'agence d'exécution (comme les projets)?

- Dans quelle mesure l'accord contractuel avec les agences d'exécution influence-t-il la continuité et la stabilité des bureaux de l'ozone? Qu'en est-il du statut contractuel des responsables de l'ozone au sein de leur propre ministère? Comment les bureaux nationaux de l'ozone peuvent-ils garantir un recrutement de responsables de l'ozone expérimentés? Comment les bureaux nationaux de l'ozone doivent-ils être dotés en personnel et organisés de manière à faire face aux demandes croissantes de surveillance, établissement des rapports et appui à la mise en œuvre des projets?

- Quels avantages les bureaux nationaux de l'ozone tirent-ils de la participation à des réunions du réseau régional et à des séminaires de formation et quelle est leur contribution aux réseaux du point de vue du partage de l'information et de l'expérience? Les responsables de l'ozone dans les bureaux nationaux de l'ozone des pays plus avancés d'une région forment-ils les responsables des mêmes bureaux dans les pays moins développés?

c) Méthode d'évaluation

- Des données seront rassemblées

  – par l'intermédiaire d'études des dossiers approfondies,
  – par des entretiens avec le personnel du Secrétariat du Fonds multilatéral et de l'agence d'exécution ainsi que de toute autre personne jugée pertinente par l'équipe d'évaluation,
  – par des visites sur le terrain auprès de bureaux nationaux de l'ozone choisis.

- L'analyse des données aura lieu d'après les résultats définis par les bureaux nationaux de l'ozone ainsi que de manière comparative en vue de déterminer les tendances et les différences au sein de l'échantillon choisi.

- L'équipe d'évaluation soumettra des études de cas individuelles pour chaque bureau national de l'ozone visité. Chaque étude de cas comprendra un portrait du bureau national de l'ozone, une évaluation des performances et décrira les causes des écarts par rapport aux résultats prévus.

- L'équipe d'évaluation soumettra un rapport de synthèse résumant les conclusions essentielles des études de cas, identifiant les principaux enseignements tirés et apportant des recommandations qui seront examinées par le Comité exécutif.

d) Équipe d'évaluation

28. L'équipe d'évaluation se composera d'experts ayant une bonne connaissance du renforcement institutionnel ainsi que des méthodes d'évaluation dans un contexte international. L'équipe comprendra:

- Un chef d'équipe – responsable de la qualité générale de l'évaluation, d'assurer la liaison avec le Secrétariat du Fonds multilatéral et de garantir que l'évaluation est menée selon les termes convenus. Le chef d'équipe rassemblera et analysera les données.

- Un consultant (optionnel) – selon le nombre de pays que le chef d'équipe est à même de visiter, un deuxième consultant renforcera l'équipe en vue de rassembler les données, de rédiger les études de cas et de préparer certaines parties du rapport de synthèse.

- Consultants locaux/régionaux – lors de chaque visite sur le terrain, le chef d'équipe ou le consultant collaborera avec un consultant local ou régional identifié avant la visite. Le rôle et les responsabilités varieront selon la disponibilité et les compétences mais le principe serait que le consultant régional ou local apporte un appui logistique, identifie les partenaires dans les discussions et rassemble certains types de données.

- Selon les besoins et selon la disponibilité, l'équipe bénéficiera de la participation du personnel du Secrétariat du Fonds multilatéral et du personnel de l'agence d'exécution en tant que personnes ressources.

e) Échantillon de projets à visiter

29. L'échantillon comprendra 10 à 15 bureaux nationaux de l'ozone qui seront choisis d'après les critères suivants:

- toutes les régions géographiques;
- pays à grand, moyen et faible volume de consommation d'ODS;
- projets à différentes étapes de la mise en œuvre;
- projets pour lesquels on dispose de rapports plus ou moins convaincants;
- projets exécutés par différentes agences.

f) Volume de travail des consultants

30. Il est prévu que l'évaluation nécessitera jusqu'à 50 jours-personne pour le chef d'équipe et les consultants de l'équipe. Le plan de travail précis sera établi lorsque l'échantillon de projets aura été choisi.

31. Un appel sera adressée à une liste sélectionnée de consultants internationaux sollicitant des propositions précises à propos de la mise en œuvre de cette évaluation. La meilleure offre, du point de vue de la méthode, des experts et du budget, sera retenue.

IV Évaluation des projets de formation (PF)

32. Ce chapitre détermine les points à évaluer et propose un plan de travail provisoire pour l'évaluation des projets de formation financés par le Fonds multilatéral en s'appuyant sur une étude préliminaire menée par des consultants qui ont évalué les bases de données du Secrétariat du Fonds multilatéral, analysé les rapports d'activités et les rapports d'achèvement des projets et discuté avec le Secrétariat du Fonds multilatéral. L'étude des dossiers est mise à disposition sur demande.

33. Une brève description de l'évaluation des projets de formation depuis le début des opérations du Fonds jusqu'à la fin de 1998 sera suivie par une présentation des principaux point à évaluer et une esquisse de la méthode et des procédures d'évaluation pour la phase principale d'évaluation.

a) Description générale de l'évaluation des projets de formation

34. En 1996, le PNUE a remis au Comité exécutif un document intitulé «Options de stratégie de formation aux fins de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le cadre du Fonds multilatéral» applicable par toutes les agences d'exécution. Le Comité exécutif, à sa 19e réunion, a marqué sa préférence pour l'«option 3» comme cadre stratégique pour la formation. La caractéristique de cette option est qu'elle n'entraînerait la création d'aucune nouvelle bureaucratie chargée de la formation, avec les retards et les frais que cela pourrait occasionner. Une utilisation plus efficace serait faite des institutions internationales et nationales ainsi que du matériel de formation existants.

35. À sa 23e réunion, le Comité exécutif a pris note des «Lignes directrices pour l'identification des besoins et la coordination des activités en matière de formation» proposées par le PNUE dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/23/Inf.4. Ce document précise les principes et procédures d'identification et de coordination des activités de formation ainsi que la présentation des propositions de projets de formation. On a également convenu de la présentation du rapport d'achèvement d'une activité de formation.

36. Les projets de formation ont pour objet de renforcer les capacités nationales dans les pays visés à l'Article 5 en ce qui concerne les compétences en matière politique et technique pour la mise en œuvre des activités d'élimination des ODS. Ils s'ajoutent aux activités de formation qui sont intégrées dans les projets d'investissement et sont menés aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Dans les toutes premières années, c'étaient les séminaires de politique aux niveaux mondial et régional qui étaient privilégiés, mais depuis trois ans, l'accent est mis sur les séminaires sous-régionaux et nationaux. Les principaux groupes cibles sont aujourd'hui les techniciens des différents secteurs (avec un accent particulier sur la réfrigération), les instructeurs, les responsables des ODS et les agents des douanes.

37. Selon les rapports d'activités et les rapports d'achèvement des ateliers, depuis le début des opérations du Fonds jusqu'à la fin de 1998, 100 projets ont été approuvés et 66 achevés:

- 72 projets par le PNUE (39 achevés),
- 24 projets par le PNUD (24 achevés),
- 3 projets par la Banque mondiale (2 achevés)
- 1 projet par l'ONUDI (achevé).

38. Le montant total des fonds approuvés pour les projets de formation s'élève à 7 620 050 $US et 76% des fonds ont été décaissés (5 761 586 $US). Le coût moyen approuvé pour les

projets de formation est de 76 200 $US; le montant moyen des fonds décaissés s'élève à 76 158 $US (le financement s'échelonne entre 43 000 $US et 310 000 $US).

b) Principaux points à évaluer

- Les agences d'exécution appliquent-elles une stratégie de formation commune et suivent-elles les lignes directrices sur la formation adoptées par la 23e réunion du Comité exécutif (Décision 23/48, par. 85)? Toutes les agences adhèrent-elles aux lignes directrices existantes sur la formation? Dans quelle mesure les stratégies de formation élaborées pour un pays tiennent-elles compte des éléments du programme de pays?

- La stratégie de formation est-elle adaptée à mesure que la clientèle des activités de formation change (par exemple de quelques grandes entreprises à un grand nombre de petites entreprises)?

- Les objectifs des activités de formation sont-ils clairement définis? Sont-ils clairement communiqués à tous les bureaux nationaux de l'ozone et aux participants? Quelle a été la procédure adoptée pour cibler les participants?

- Les agences d'exécution ont-elles des systèmes efficaces pour obtenir des renseignements des bureaux nationaux de l'ozone sur les besoins spécifiques du pays? Les bureaux nationaux de l'ozone ont-ils contribué à la planification des activités de formation? A-t-on eu recours à des experts nationaux lors de la planification et de la mise en œuvre des activités de formation?

- Les fonds affectés aux activités de formation sont-il suffisants et décaissé en temps opportun?

- Quelle leçon tirer de la fourniture de dossiers de formation «prêts à l'emploi»? Comment cette méthode se compare-t-elle avec les programmes conçus sur mesure, d'après l'évaluation des besoins locaux? Les programmes de formation sont-ils pilotés par la demande et/ou par l'offre? Comment les enseignements tirés sont-ils intégrés dans la conception future du programme?

- Dans quelle mesure pourrait-on faire coïncider et séquencer les programmes et leur coordination avec la livraison d'équipement afin de faciliter la mise en pratique des connaissances acquises? Les activités de formation sont-elles suffisantes pour assurer des compétences et des capacités durables aux groupes cibles?

- Quelles informations sur les résultats et les effets de la formation ont été rassemblées par les agences d'exécution? Toutes les agences d'exécution qui appliquent des programmes de formation ont-elles mis en place un cadre d'évaluation? Ces cadres sont-ils coordonnés? Quels indicateurs de performance sont utilisés actuellement pour évaluer la formation?

- Les agences d'exécution conduisent-elles systématiquement des activités de suivi de la formation? Prépare-t-on des rapports d'atelier de formation? Les enseignements acquis sur les activités de formation sont-ils inclus dans les rapports d'achèvement des projets? Les contacts avec les participants sont-ils maintenus?

c) Méthode d'évaluation

- Une étude des dossiers en profondeur rassemblera davantage de renseignements sur les résultats des activités de formation. Une étude supplémentaire des documents comprendra l'examen des formulaires d'évaluation remplis par les participants après chaque cours de formation.

- Des entretiens auront lieu avec le Secrétariat du Fonds multilatéral et les agences d'exécution.

- Un plan de travail précis sera préparé qui comprendra des instruments de collecte des données (guides sur la technique de l'interview, questionnaires, etc.). Des critères relatifs aux visites sur le terrain seront également énoncés et convenus.

- Les visites sur le terrain auront lieu dans des pays sélectionnés. Durant ces visites, des groupes thématiques seront organisés avec les participants à la formation afin d'évaluer ce qu'ils pensent de leur apprentissage, de discuter de l'aspect pratique de la formation et de déterminer les effets de la formation. Des visites des entreprises ou des organisations des stagiaires seront organisées afin de déterminer les effets de la formation sur ces organisations/entreprises.

- L'équipe d'évaluation soumettra un rapport décrivant les résultats de la formation, déterminant les enseignements tirés et fournissant des recommandations.

d) Équipe d'évaluation

39. L'équipe d'évaluation se composera d'experts ayant une bonne connaissance de l'évaluation de la formation dans un contexte international. L'équipe comprendra:

- Chef d'équipe: responsable de la qualité générale de l'évaluation, de la coordination de l'équipe et de la liaison avec le Secrétariat du Fonds multilatéral. Le chef d'équipe rassemblera et analysera les données et rédigera le rapport final.

- Le consultant de l'équipe: selon le nombre des projets sélectionnés, un deuxième consultant, en collaboration avec le chef d'équipe rassemblera les données, analysera l'information et rédigera des études de cas ainsi que des parties du rapport de synthèse.

- À chaque visite de terrain, l'équipe d'évaluation collaborera avec un consultant local ou régional choisi avant la visite.

40. Au besoin et selon la disponibilité, l'équipe bénéficiera de la participation du Secrétariat du Fonds multilatéral et du personnel de l'organisme d'exécution en tant que personnes ressources.

e) Volume de travail

41. Le volume de travail et le budget dépendront de la démarche choisie et de l'échantillon choisi pour les visites de terrain.

V Rapports d'achèvement des projets (RAP)

Étapes réalisées:

- Certains rapports d'achèvement des projets qui étaient dus ont été rassemblés et portés dans la base de données mais il en manque encore beaucoup (voir tableau ci-joint).

- Toutes les agences d'exécution ont été consultées afin de déterminer si la présentation actuelle du rapport d'achèvement des projets convient, si la fourniture de toute l'information requise pose des problèmes et de discuter des moyens possibles de modifier la présentation. Il semble que la présentation soit globalement acceptée sous sa forme actuelle et que seuls quelques changements et précisions mineurs soient requis.

Prochaines étapes prévues:

- Continuer de rassembler les RAP qui manquent et de les introduire dans la base de données. Éliminer tout retard avant la 29e réunion du Comité exécutif en novembre 1999.

- Réviser le système de cotation dans la section *Évaluation globale* et structurer la partie narrative de cette section en tenant compte de l'expérience acquise avec les évaluations permanentes.

- Élaborer un formulaire de base de données pour les RAP (feuille de calcul ou modèle) et simplifier certaines parties du formulaire.

- Établir un bref formulaire d'établissement des rapports pour les projets de préparation des projets ainsi que pour les programmes de pays.

VI Améliorer le système d'information informatisé aux fins de la surveillance et de l'évaluation

Étapes réalisées:

- L'analyse des bases de données existantes a démontré que celles-ci ne sont pas assez bien intégrées pour que l'on puisse procéder sans délai à la mise au point d'une interface Web unifiée.

- Les bases de données existantes ont été transformées en une base de données consolidée à l'aide du format MS-Access avec une interface plus conviviale. Toutes les bases de données peuvent maintenant être interrogées simultanément, tandis que les bases de données d'origine continuent à servir pour l'entrée des données et l'établissement de rapports.

- Plusieurs modèles ont été mis au point pour simplifier l'interrogation et les rapports de résultats, par exemple sur les progrès réalisés par les projets au fil de plusieurs périodes de compte rendu (y compris les profils de décaissement) ou sur les activités de projet par pays.

Prochaines étapes prévues:

- Élaborer une esquisse de rapport sur le profil des pays en format MS-Access. Ces rapports, en format MS-Access, seront ensuite distribués en priorité aux utilisateurs externes afin d'obtenir leur réaction avant d'être portés sur Internet à l'intention des utilisateurs autorisés.

- Développement de l'infrastructure pour l'interface Web prévue dans un projet pilote en coopération avec le fournisseur du service Internet du Secrétariat. Si tous les produits fonctionnent comme prévu, tous les rapports MS-Access pourront être mis à disposition sur le site Web sans difficulté technique majeure.

- Une nouvelle amélioration de la qualité des données en travaillant au processus d'entrée des données et en éliminant les incohérences qui subsistent entre les différentes bases de données.

- Une nouvelle simplification de la base de données consolidée et/ou des bases de données d'origine qui restent complexes pour les interrogations spéciales des utilisateurs qui ne connaissent pas bien MS-Access ou la conception des bases de données.

RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS (RAP) POUR TOUS LES PROJETS D'INVESTISSEMENT ACHEVÉS EN DÉCEMBRE 1998

(a)	RAP recus		RAP dus pour des projets achevés		
	En 1998	En 1999	Avant 1997	En 1997	En 1998
BIRD	49	38	16	12	55
PNUD	25	7	29	71	71
ONUDI	31	21	0	4	72
Bilatéral	0	0	2	0	0
Total	105	66	47	87	198

RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS (RAP) POUR TOUS LES PROJETS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS ACHEVÉS EN DÉCEMBRE 1998

(b)	RAP recus		RAP dus pour des projets achevés		
	En 1998	En 1999	Avant 1997	En 1997	En 1998
BIRD	6	11	12	1	3
PNUD	0	26	53	13	24
PNUE	30	18	56	26	30
ONUDI	0	12	3	0	6
Bilatéral	5	0	41	5	9
Total	41	58	174	45	72

Note: Les programmes de pays (107) et les projets de préparation de projets (397) ne figurent pas dans les tableaux.